



leGrand Dijon >1

février / avril 03

Dossier

Une nouvelle dynamique
pour l'agglomération

- > **Budget 2003** priorité à l'environnement
- > **Agglo** l'actualité des communes
- > **Développement économique** des terrains pour les entreprises



Le stand de la Communauté de l'agglomération dijonnaise lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants organisée par la Ville de Dijon le samedi 30 novembre 2002.



Démonstration de la Segway au salon Cité 21 (Carrefour d'Idées pour les Territoires et leurs Elus) le 5 décembre 2002. Il s'agit d'un petit véhicule électrique de transport individuel promu en France par le groupe Kéolis.

Le Grand Dijon

Ahuy

Chenôve

Chevigny-Saint-Sauveur

Daix

Dijon

Fontaine-lès-Dijon

Longvic

Marsannay-la-Côte

Neuilly-lès-Dijon

Ouges

Perrigny-lès-Dijon

Plombières-lès-Dijon

Quetigny

Saint-Apollinaire

Sennecey-lès-Dijon

Talant

2002



Signature du protocole d'accord pour la mise en œuvre d'un Plan local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi, le 19 décembre 2002. Sur la photo, Gilbert Menut, Pierre Pribetich, Françoise Tenenbaum, Bernard Reffy, Gérard Laborier et Bernard Obriot.



Le stand de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à la Foire internationale et gastronomique de Dijon (du 31 octobre au 11 novembre 2002) a accueilli de très nombreux visiteurs.



Daniel Juban, Président d'Urgo et François Rebsamen, Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise signent le protocole d'accord relatif au déménagement d'Urgo à Chevigny-Saint-Sauveur, le 18 décembre 2002.



édito

Ensemble, pour construire un avenir commun

Au 1^{er} janvier 2000, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a succédé au District. Aujourd'hui, elle regroupe 16 communes qui se sont dotées d'un contrat d'agglomération, « feuille de route » de l'action communautaire dans une optique de développement durable.

Bientôt, 5 nouvelles communes rejoindront notre territoire de projets et d'actions.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique et mieux faire connaître la Communauté, j'ai souhaité avec l'ensemble des Maires et Vice-Présidents publier un journal d'information destiné à tous les habitants de l'agglomération du Grand Dijon.

Son ambition est de renforcer notre identité communautaire et un sentiment d'appartenance à notre territoire de vie.

Chaque trimestre, il présentera l'actualité de la Communauté d'agglomération, son rôle et ses missions à travers les projets et les actions qu'elle entreprend, mais aussi la vie de ses communes membres.

Pour 2003, des priorités ont été définies et le budget de la Communauté adopté en décembre dernier ; dès maintenant des actions sont engagées pour préparer le Grand Dijon de 2020.

Il s'agit en effet de répondre aux attentes et aux besoins des 245 000 habitants, en terme d'environnement, de déplacements et de transports, de développement économique, de cohésion sociale et bien sûr aussi en ce qui concerne leur cadre de vie au quotidien.

Je vous propose de participer à cette dynamique et de continuer à unir nos énergies pour faire vivre notre communauté de destin qui donne à notre agglomération une nouvelle impulsion. Souhaitant que 2003 soit une grande année pour le développement de notre Communauté.

François Rebsamen,
Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

Le Grand Dijon **Actualités** p.9-15

Budget, transports, environnement, politique de la ville, économie...
l'action de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au quotidien

Initiatives p.18

André Cevoz-Goyat : portrait du PDG de Koyo



> dossier

p.4-8

Une nouvelle dynamique pour l'agglomération

Contrat d'agglomération, nouvelles compétences,
nouvelles communes membres, SCOT : tout ce qui va
transformer le visage de votre agglomération.

La Communauté d'agglomération p.16-17 dijonnaise à votre service

Permis de construire, déclaration de travaux : mode d'emploi

Vie des communes p.19-22

En direct de votre commune



Rendez-vous p.23-24

Sorties, fêtes, sport, culture... l'agenda des communes
et de l'agglomération



Créée le 1^{er} janvier 2000 à la suite du District, la Communauté de l'agglomération dijonnaise - 16 communes, 245 000 habitants - a vraiment pris son envol en 2002. La signature du contrat d'agglomération est à la source de cette nouvelle dynamique qui passe par l'élargissement de la Communauté et l'accroissement de ses compétences. Objectif : le développement durable du territoire.

> Cinq communes nous rejoignent. Adhérer à la Communauté, c'est adopter son projet de développement

Comme l'Europe, la Communauté de l'agglomération dijonnaise pense depuis longtemps à son élargissement : ce sera fait dans un an, le 1^{er} janvier 2004, après l'offre proposée en juin 2002 aux communes limitrophes du territoire de la Communauté par son président François Rebsamen d'y adhérer et d'en recevoir

les avantages, à condition d'en approuver le projet de développement contenu dans le contrat d'agglomération. Cinq communes ont fait savoir qu'elles souhaitent ainsi intégrer l'espace communautaire : Bressey-sur-Tille, Bretenières, Crimolois, Hauteville-lès-Dijon et Magny-sur-Tille. Chacune de ces villes est donc engagée

dans le processus d'intégration et devra faire voter cette adhésion par son conseil municipal au cours de l'année 2003. Pour ces 5 nouvelles communes, l'entrée dans la Communauté de l'agglomération dijonnaise est déjà vécue comme une opportunité de développement et une mise en conformité avec la réalité.

● ● ● suite page 7

Dossier **La dynamique**

> Nouvelles compétences Equipements culturels et sportifs



On a coutume de dire que la Communauté de l'agglomération dijonnaise, en votant de nouveaux transferts de compétences le 10 octobre dernier, a pris à son compte la culture et le sport.

La réalité est plus complexe : la Communauté, en matière de culture et de sport, est en fait compétente pour la cons-

truction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, autant dire de grande envergure, comme le futur Zénith ou la piscine olympique.

Par ailleurs, elle va désormais pouvoir soutenir, par le biais de fonds de concours, l'équipement ou le fonctionnement d'établissements culturels et

sportifs dans des communes de l'agglomération. A condition bien sûr que ces équipements relèvent de l'intérêt commun, c'est-à-dire dépassent l'intérêt de leur seule commune d'implantation et bénéficient à tous.

Ce transfert de compétences offre évidemment l'avantage de cumuler les moyens financiers tout en limitant les coûts techniques ou administratifs ! Il faut savoir que la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est également dotée d'une compétence en matière de création et de gestion de fourrière pour chiens dangereux. ■



Un Conseil décisif pour l'avenir de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Le Conseil de Communauté lors de sa session du 10 octobre dernier a pris des décisions essentielles engageant le développement de l'agglomération : extension et redéfinition des compétences communautaires, élargissement du territoire avec l'accueil prévu de 5 nouvelles communes, mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale dont le périmètre était arrêté depuis mars 2002.

ue communautaire

Deux projets phares pour l'agglomération

••> Zénith : c'est parti



Tandis que certains continuent de penser qu'un Zénith à Dijon eut dû être réalisé avant un Auditorium, d'autres agissent pour que la lacune culturelle en matière d'équipement soit vite comblée. C'est le cas de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Là aussi, le contrat d'agglomération donne préséance à cette réalisation, même s'il précède aussi des besoins à satisfaire rapidement parmi lesquels médiathèque, pôle d'art contemporain, rénovation du musée, jardin des sciences...

Le Zénith, pour lequel l'étude de faisabilité est achevée et dont le projet culturel prévoit aussi une synergie avec les activités de La Vapeur, se verra évidemment une salle de concerts de variétés de notoriété nationale et internationale, aux conditions de confort et de qualité technique désormais exigées par l'ensemble des professionnels du spectacle.

••> La piscine se profile

La piscine olympique de l'agglomération ne sera pas l'arbre qui cache la forêt des équipements nécessaires. Le centre de canoë-kayak, la salle de gymnastique, le dojo seront réalisés.

Mais la piscine, longtemps désirée et devenue priorité des nouveaux élus, sera bientôt en phase de réalisation : le contrat d'agglomération associe bien heureusement ce projet à l'État qui injectera près de cinq millions d'euros sur cinq ans !

Dans la perspective d'une synergie possible avec le Centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS), les études programmées dès le début de cette année feront apparaître la réalisation

d'une piscine couverte de 50 m - donc « olympique » pour ses normes - dans un lieu qu'elles devront définir en fonction d'un accès facile pour l'ensemble de l'agglomération.



Contrat d'agglomération : c'est déjà maintenant

Certes la Communauté de l'agglomération dijonnaise, forte de son contrat d'agglomération, est une communauté de projets. Mais ces projets ne verront pas le jour dans un futur lointain, c'est dès 2003 qu'ils entreront en application !

L'objectif du contrat d'agglomération est axé sur la volonté des « seize », puis bientôt des « vingt-et-une », de réaliser un schéma commun de développement durable. Le contrat, c'est une sorte de feuille de route de l'action communautaire, ici, et de son ouverture à l'extérieur, là.

Pour que ce contrat se réalise à plein, que chaque chapitre décidé soit immédiatement mis en pratique, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a donc besoin, dès 2003, d'être plus grande (elle va s'élargir à cinq nouvelles communes), de clarifier ses relations entre les aires urbaines et périurbaines comme l'exige la loi (c'est le Schéma de cohérence territoriale) et, enfin, d'étendre ses compétences, notamment en ter-



Vue aérienne de l'agglomération dijonnaise

mes de sport et de culture. Ainsi le Grand Dijon des années 2020 aura une réelle chance dans la compétition nationale et européenne entre territoires.

80 actions programmées

Ces trois nécessités prendront corps en 2003 en même temps que se mettront en place, en fonction des crédits possibles et de l'achèvement des études, chacun des chapitres du contrat d'agglomération notamment en matière de transports en commun, d'aménagement de l'espace, de développement économique et du cadre de vie des 245 000 habitants de l'agglomération : plus de 80 actions programmées représentant des engagements de plus de 18 millions d'euros avec des recettes évaluées à près de 5 millions.

chiffres clés

403 M€

C'est le montant total du contrat d'agglomération 2002/2006 financé par la Communauté de l'agglomération dijonnaise et tous ses partenaires notamment l'Etat, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union Européenne.

1/3 soit 120 M€

C'est la part du contrat financé par la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Priorité aux études

En 2003, priorité est donnée aux études nécessaires à la mise en œuvre de nombreuses opérations du contrat : accroître l'attractivité de l'agglomération ; commerce et artisanat de proximité ; tourisme fluvial ; desserte aéroportuaire ; développement des relations avec les Pays d'Europe Centrale et Orientale ; programmation et concours d'ar-

chitecte pour le Zénith ; aménagement de l'esplanade Erasme ; charte d'environnement ; étude sur le tri sélectif ; schéma directeur pour les cyclistes ; définition d'une stratégie foncière ; diagnostic communautaire des équipements sportifs ; étude sur « les temps de la ville » ; évaluation du contrat de ville et du contrat d'agglomération.

Le contrat signé par la Communauté en avril 2002, est le quatrième à l'avoir été en France, ce qui répond bien à la volonté de ses élus, et d'abord de son Président François Rebsamen. Il vise à privilégier les trois axes majeurs que sont la promotion de l'attractivité de l'agglomération, l'encouragement notable à un développement partagé et durable, enfin le développement d'un cadre de vie respectueux des identités. ■

104 communes cherchent la cohérence

Le Schéma de cohérence territoriale (S.CO.T.) existe depuis un arrêté préfectoral de mars 2002 qui définit son périmètre. Il regroupe 104 communes dans les cantons de Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Genlis, Gevrey-Chambertin et Chenôve.

L'avantage de cette nouvelle structure (qui remplace les anciens Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme) réside dans sa capacité à mettre en cohérence les politiques des communes ou groupements qui la composent en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements ou d'équipements commerciaux.



En bleu, l'agglomération dijonnaise, en orange, les 5 nouvelles communes, en beige, l'ensemble des autres communes du S.CO.T.

appartiennent à un même « bassin de vie » en préservant l'équilibre urbain/rural : maîtrise de l'étalement urbain et prise en compte du développement durable. En créant prochainement ce syndicat mixte, les élus pourront tout de suite établir une forte concertation afin d'assurer l'élaboration et le suivi du S.CO.T. Tout projet d'extension du territoire urbanisé des communes devra donc, dorénavant, être soumis à l'avis de ce syndicat. Imaginons qu'une telle structure ait existé il y a vingt ans : la LINO, par exemple, serait sans doute aujourd'hui une réalité... ■

Avis indispensable

C'est ainsi que, fonctionnant comme un syndicat mixte dès 2003, le S.CO.T dijonnais favorisera la coopération entre ces communes qui

● ● ● suite de la page 4

Les maires des 5 nouvelles communes prennent la parole

A compter du 1^{er} janvier 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise comptera 5 communes de plus. Leurs maires témoignent de leur intérêt à rejoindre la Communauté.



Claudette Bligny
Magny-sur-Tille
(646 hbts)

« Les liaisons STRD arrivant à Magny vont permettre à nos enfants, jusqu'ici écartelés entre Auxonne (35 minutes de trajet) et Dijon, d'être scolarisés à Dijon dans les meilleures conditions. »



François Nowotny
Crimolois
(523 hbts)

« L'adhésion est un plus indéniable, notamment pour faciliter les relations avec nos voisins déjà membres. J'ai annoncé cet événement institutionnel d'importance à tous mes concitoyens au moment des vœux. Il y avait plus de dix ans qu'on attendait cela. »



Jean-Paul Dubois
Bretenières
(776 hbts)

« Les liens des habitants de Bretenières avec l'agglomération sont évidents. En effet, je sais bien que la plupart de mes concitoyens travaillent dans l'agglomération dijonnaise. »



Patrick Moreau
Bressey-sur-Tille
(549 hbts)

« Il était devenu anormal de vivre en lisière d'une agglomération sans pouvoir en bénéficier, notamment en matière de transports en commun et de ramassage des ordures ! »



Jean-Pierre Soumier
Hauteville-lès-Dijon
(1023 hbts)

« Cette adhésion, c'est tout naturel, et la commune vit avec Dijon depuis bien longtemps. Je rêve de voir ainsi se développer entre toutes les communes membres un véritable esprit intercommunal. »

Les élus à votre écoute

66 élus représentent les 16 communes de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein d'un Conseil qui se réunit environ une fois par mois.

Les membres du Conseil sont désignés pour 6 ans dans la foulée des élections municipales. Délégués de chaque commune, ils sont élus par leurs conseils municipaux, parmi leurs membres. La représentation de chacune des communes est proportionnelle à sa population : un délégué par tranche de 4 000 habitants

avec au minimum 2 sièges et au plus la moitié des sièges. Ainsi donc, à l'exception de Dijon (33 délégués), Chenôve (4) et Talant (3), chaque commune a 2 représentants.

Le Conseil élit un Président et des Vice-présidents qui reçoivent une délégation particulière. Les élus préparent le travail du Conseil au sein des com-

missions : transports, environnement, habitat, développement économique et NTIC, politique de la ville et contrat d'agglomération, administration générale et finances.

Pour contacter les élus, vous pouvez leur adresser un courrier au siège de la Communauté, 1 rue Sainte-Anne, BP 1529, 21000 Dijon. ■

Le Conseil de développement durable

Constitué en juin 2001 selon les dispositions de la loi « Voynet », le Conseil de développement durable de l'agglomération dijonnaise est une assemblée originale de concertation, un outil souple d'aide à la décision composé de 35 membres répartis en 4 collèges : élus, milieux économiques et socio-professionnels, institutions et associations, personnalités qualifiées.

Après avoir contribué à l'élaboration du Contrat d'agglomération, le Conseil poursuit sa mission de traiter les sujets de manière transversale, de donner un sens au projet d'agglomération en s'appuyant sur une démarche prospective et sur la connaissance des besoins des habitants.

Présidé par François Rebsamen, le Conseil de développement durable va évoluer et s'ouvrira à de nouveaux membres.

Le Président et son équipe de Vice-Présidents

Jean ESMONIN

1^{er} vice-président
transports, voirie, stationnement et tous les actes d'administration générale

Gilbert MENUT

2^e vice-président
prospective, développement et grands équipements

Hervé VOUILLOT

3^e vice-président
habitat, logement, urbanisme et schéma de cohérence territoriale

Pierre PRIBETICH

4^e vice-président
politique de la ville et contrat d'agglomération et tous les actes d'administration générale

Jean-Patrick MASSON

5^e vice-président
environnement et relations avec le Syndicat mixte d'étude du traitement des ordures ménagères et assimilées de la zone de Dijon et Est de la Côte d'Or

Michel ETIEVANT

6^e vice-président
économie solidaire et lutte contre l'exclusion

Rémi DELATTE

7^e vice-président
relations avec les autres collectivités

Colette POPARD

8^e vice-présidente
eau et assainissement et relations avec le Syndicat Mixte du Dijonnais

Michel JULIEN

9^e vice-président
patrimoine, suivi des travaux et des marchés, présidence de la commission d'appel d'offres en l'absence du président

Alain MILLOT

10^e vice-président
démocratie locale

Jacques FOUILLOT

11^e vice-président
Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et communication

Guy GILLOT

12^e vice-président
développement économique

Patrick CHAPUIS

13^e vice-président
gestion du complexe funéraire et commission intercommunale de sécurité

Didier MARTIN

14^e vice-président
finances et budget

Bernard RETY

15^e vice-président
commission intercommunale de sécurité, relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Gérard LABORIER

16^e vice-président
emploi des jeunes

Françoise TENENBAUM

17^e vice-présidente
santé

Patrick SAUNIE

18^e vice-président
Enseignement supérieur



François Rebsamen
Président



Jean Esmoin



Gilbert Menut



Hervé Vuillot



Pierre Pribetich



Jean-Patrick Masson



Michel Etievant



Rémi Delatte



Colette Popard



Michel Julien



Alain Millot



Jacques Fouillot



Guy Gillot



Patrick Chapuis



Didier Martin



Bernard Rety



Gérard Laborier



Françoise Tenenbaum



Patrick Saunie

BUDGET

Le budget 2003, voté en décembre, annonce à la fois la mise en route du contrat d'agglomération, un effort très important de généralisation du tri sélectif et un retour à l'investissement dans les transports collectifs urbains.

Budget 2003 : un effort pour l'environnement

Ce budget est évidemment l'un des plus importants qu'on ait vu depuis qu'existe la Communauté : 186 millions d'euros. Le Président François Rebsamen a voulu, et avec lui les élus dans leur grande majorité, que se mettent en place dès 2003 toutes les études, engagements de développement et travaux annoncés dans le cadre du contrat d'agglomération signé le 12 avril 2002 pour la période 2002/2006 (18,6 millions d'euros).

Pour compenser la baisse de 10 % de la dotation globale de fonctionnement de l'État (DGF), et pour assurer les engagements de la Communauté, la fiscalité sera augmentée.

Cette augmentation permettra notamment la généralisation du tri sélectif (+ 1 million d'euros), les investissements en matière de transports en commun (+ 6,5 millions) et la réalisation des engagements pris dans le contrat de ville. ■



Didier Martin : "Développement économique en tête"



Le Vice-président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, chargé des finances, le docteur Didier Martin, fait justement valoir que ce budget 2003 donne la priorité au développement économique : ainsi insiste-t-il sur les 1,6 million d'euros investis dans les zones d'activité économique (ZAE), les réserves

foncières pour 1 million et la fin de la mise aux normes de l'usine d'incinération pour 2,4 millions.

« En matière de transports collectifs, souligne encore Didier Martin, on va s'efforcer de rattraper la pause due à l'attente du nouveau délégataire : ainsi avons-nous prévu d'investir dans 14 bus neufs et d'équiper le quart du parc (50 véhicules) d'un système de vidéosurveillance. Par ailleurs, et je crois que c'est un élément capital de ce budget, la Communauté de l'agglomération dijonnaise engage un effort important en matière d'environnement, ne serait-ce qu'avec la fin de la mise aux normes de l'usine d'incinération et la généralisation du tri sélectif dans toute l'agglomération. C'est une grosse affaire sur deux ans avec 17 millions d'euros prévus rien qu'en cette année 2003 ! »

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : les raisons d'une hausse

Côté fiscalité, le vice-président reconnaît que pour atteindre ces objectifs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en hausse dans presque toutes les communes puisque son produit attendu augmente de + 7,4 % dans l'agglomération. La mise en place du tri sélectif, avec pour objectif final une protection de l'environnement et du cadre de vie, ne peut cependant plus attendre. Lorsque la collecte sélective débute, des investissements

massifs sont nécessaires pour les enquêtes préalables, l'acquisition et la distribution des bacs, l'achat de véhicules de collecte de capacité adaptée (on ne peut pas compacter beaucoup les déchets recyclables), la réorganisation du travail des éboueurs, le tri industriel après la collecte, l'information du public... Le tri n'est pas le seul en cause : il y a aussi les nécessaires investissements dans les équipements de collecte et de traitement existants.

TRANSPORT

À l'issue de l'appel d'offres lancé en mars par la Communauté, c'est le groupe Kéolis (déléataire en place) qui a été choisi pour assurer la gestion des transports en commun de l'agglomération.

Le réseau changera en 2004

Les propositions financières et techniques de Kéolis ont davantage convaincu les élus que celles de son concurrent Transdev. Si, le 1^{er} janvier 2003, un nouveau contrat s'engage, pour six ans, entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et Kéolis, concrètement, rien ne change immédiatement dans le fonctionnement des bus, ni dans leur tarification. En revanche, une réforme profonde du

réseau est annoncée pour septembre 2004. Elle sera mise en place après des études poussées, à l'issue d'une importante campagne de communication et d'une période d'essai. Elle permettra notamment d'alléger de 40 % le trafic dans la rue de la Liberté, sans imposer d'investissements et en préservant les axes forts du réseau qui, demain, accueilleront un transport en commun en site propre (tramway). ■



La dernière génération de bus en service sur le réseau

Des tarifs stables : les moins chers de France

Les bus de l'agglomération dijonnaise sont les moins chers de France. Au 1^{er} janvier, le ticket unité reste à 0,80 €.

Trois changements interviennent toutefois. La carte « 12 trajets » n'en compte plus que 10 et son prix est ramené à 6 €. La carte « matin-soir » disparaît. Enfin les bénéficiaires de la couverture maladie universelle vont dorénavant payer leurs tickets moitié prix.

Dernière information (très) pratique pour ceux qui avaient l'habitude de faire la queue en fin de mois place Grangier : les coupons mensuels sont désormais vendus par tous les dépositaires de l'agglomération.

Les bus de l'agglomération roulent plus propre

En généralisant, dès le 1^{er} octobre dernier, l'utilisation du gasoil à très basse teneur en soufre (TBTS) aux 220 bus qui circulent sur le réseau, la Communauté de l'agglomération dijonnaise anticipe sur la réglementation européenne qui impose ce carburant à partir du 1^{er} janvier 2005 (norme Euro 4). D'ores et déjà, le parc des véhicules de la STRD respecte le taux de 50 parties par million (ppm) qui sera en vigueur dans deux ans, alors que la norme actuelle fixe 350 ppm. Par rapport au fonctionnement ancien, les bus rejettent 90 % de soufre en moins et 30 % de fumées noires en moins. Leur démarrage produit également moins de fumées blanches. Cette nou-

veauté fait pleinement partie de la politique menée par la Communauté en faveur de l'environnement. C'est ainsi que les 11 bus acquis l'an dernier sont

équipés de filtres à particules et que, dès 2003, la Communauté procédera à l'achat de 14 bus roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV). ■

en bref...

••> Vidéosurveillance

Pour améliorer la sécurité et la prévention, les bus seront dotés d'un système de vidéosurveillance. Actuellement 31 bus (dont le réseau de soirée) en bénéficient. En 2003, ce sont 55 autres bus qui seront équipés. Fin 2007, l'ensemble du parc sera pourvu.

••> Opérations de Noël

Pendant la période précédant les fêtes, deux services gratuits ont été offerts au centre-ville : des bus consignes permettant aux personnes de déposer leurs achats et une navette électrique circulant dans des rues du centre non desservies par les bus.

ENVIRONNEMENT

D'importants travaux sont actuellement menés à l'usine d'incinération des ordures ménagères et à la station d'épuration.

Usine d'incinération : gérer, c'est anticiper !

A la fin de l'année dernière, une violente rafale de vent a entraîné la chute d'une grue sur l'usine d'incinération. « Cet incident n'a pas eu de conséquences graves, mais il a légèrement retardé les travaux engagés », indique Jean-Patrick Masson, vice-président chargé de l'environnement.

Dioxines, furannes et oxydes d'azote

Les travaux vont bientôt s'achever. La mise aux normes de l'usine aura coûté 16,6 millions d'euros. En 1998, l'équipement avait été mis à niveau pour les rejets de gaz acides, de poussières et de métaux lourds. Restait à traiter la question des dioxines, des furannes et des oxydes d'azote, très nocifs pour l'environnement, et ce avant le 28 décembre 2005 pour respecter une directive européenne. « Notre politique consiste à

anticiper et à ne pas attendre le dernier moment pour se mettre aux normes », confie Jean-Patrick Masson. L'usine d'incinération sera ainsi aux normes pour au moins 15 ans avec une performance accrue.

D'autres projets en perspective

D'autres investissements sont prévus par la Communauté pour doter l'usine d'une unité d'incinération des déchets issus des activités de soins (hôpitaux et cliniques). À l'horizon 2005, l'usine de Dijon devrait en accueillir quelque 4000 tonnes chaque année. Le coût des travaux est estimé à 3 millions d'euros. Par ailleurs, l'installation d'un turbo-alternateur permettra de fabriquer du courant électrique à partir de la chaleur dégagée. L'énergie produite sera suffisante pour alimenter une ville de 25 000



Travaux à l'usine d'incinération des ordures ménagères

habitants ! Ce devrait être possible dès 2004, pour un coût de 6 millions d'euros.

L'usine d'incinération de Dijon traite environ 130 000 tonnes de déchets par an, issues à 80% des communes de la Communauté mais également de 80 autres communes. Elle brûle les déchets produits par 330 000 habitants. ■

Station d'épuration de Dijon-Longvic : un chantier géant

Les habitants de Longvic vont bientôt pouvoir respirer à pleins poumons. Finies les odeurs produites par la station d'épuration de Dijon-Longvic. Moyennant un investissement de 53,4 millions d'euros, qui en fait l'un des plus importants chantiers de l'agglomération de ces prochaines années, l'azote sera éliminé à 90% et le carbone à 93%. L'eau rejetée

dans l'Ouche ne contiendra plus que 2 mg de phosphore par litre, contre 7 actuellement. Ces travaux seront achevés en 2007 et financés par Lyonnaise des Eaux France et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. La mise aux normes du four d'incinération permettra d'anticiper les normes en vigueur en 2007 en matière de boues. Les travaux vont également permettre

de créer, d'ici 2005, un bassin d'orages de 30 000 m³, qui recevra les premières eaux de pluie (les plus polluées) ; le Syndicat mixte du dijonnais (SMD) et le Conseil général participent à son financement. Agrandie, la station d'épuration de Dijon-Longvic aura la capacité de traiter les eaux usées de 400 000 équivalents habitants. ■

en bref...

> Expo bus
Depuis juin 2002, une exposition sur le tri sélectif des déchets circule dans l'agglomération à bord d'un bus. Elle a déjà accueilli plus de 800 visiteurs.

> Opération Déchet 2002
Du 13 novembre au 12 décembre dernier, une exposition interactive sur les déchets a été présentée au siège de la Communauté : plus de 30 classes soit environ 720 élèves l'ont visitée.

> Objets encombrants
Le calendrier pour ramassage des objets encombrants 2003 est paru. Vous pouvez vous le procurer en appelant le 03 80 50 35 35 (service environnement).

> Compost
Si vous souhaitez obtenir un composteur individuel pour recycler vos déchets organiques, adressez-vous au service environnement : 03 80 50 35 35 (caution de 15,24 € à verser).

Convention culture : un plus pour les quartiers

En signant la convention culture, les élus ont voulu prendre en compte la dimension culturelle des habitants des cinq quartiers dits « difficiles » de l'agglomération (Les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, Guynemer et le Bief du Moulin à Longvic, les quartiers centre de Quetigny, Le Mail à Chenôve, Le Belvédère à Talant).

La convention vise d'abord à informer les habitants mais surtout à coordonner et fédérer les acteurs culturels du territoire. L'autre visée de la convention est de faire émerger une

demande d'agglomération en matière culturelle, ne serait-ce qu'afin que se développent (enfin !) des liens privilégiés entre les habitants des quartiers prioritaires et les grands équipements culturels de l'agglomération.

Lecture publique et cultures urbaines

Concrètement, la convention a des ambitions de mise en œuvre rapide de ses actions prioritaires. Ainsi est-il prévu de développer l'accès à la lecture



publique dans les quartiers en question par un programme « quartier par quartier » qui s'adresse à tous les secteurs du public, des jeunes enfants aux personnes âgées.

Il s'agira aussi d'initier une démarche d'agglomération autour des cultures urbaines et pour cela, dès le mois de février, de mettre en place une démarche pédagogique auprès de vingt acteurs culturels sur différents thèmes, de faire apparaître un patrimoine commun, voire d'élaborer un projet commun.

Un comité de pilotage a été constitué pour le suivi et l'évaluation des actions générées par cette convention signée conjointement par le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le Préfet de région, Daniel Cadoux, et les partenaires du contrat de ville. ■

Trois autres conventions actuellement en cours d'

Emploi et insertion par l'économie

Cette convention s'appuie fortement sur le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la Mission locale. Elle permettra d'envisager les axes d'intervention et les actions innovantes à mettre en place pour contribuer à une insertion professionnelle durable des personnes en difficulté d'emploi.

Sécurité et prévention de la délinquance

L'élaboration de cette convention sera lancée dans le courant de l'année 2003.

Michel Julien, Vice-président responsable de la convention culture



Le Grand Dijon : Comment a été élaborée cette convention ?

M. J. : Nous avons eu de nombreuses réunions, avec les divers partenaires : des associations, des institutions et des organismes culturels ; la Communauté n'a pas pris, comme nous le reprocheraient certains, la compétence culturelle, mais a décidé d'une approche culturelle commune dans cinq quartiers bien précis.

LGD : Quels en sont les objectifs principaux ?

M.J. : Faire émerger une politique culturelle d'agglomération. Pour cela, il s'agit d'abord d'organiser la mise en réseau et de favoriser les partenariats entre les acteurs culturels, et ce dès l'année 2003. En matière de cultures urbaines en particulier. On sait qu'il existe dans ce domaine un projet des MJC de Chenôve et des Grésilles, c'est une bonne base, et il faudra aller plus loin, dans d'autres domaines de l'art par exemple. »

2006, volet social du contrat d'agglomération, ont été signées au dernier trimestre 2002, ainsi que s'y étaient Julien et Françoise Tenenbaum.

La santé, c'est aussi et d'abord du social



La convention récemment signée vise d'abord à mettre en place un observatoire spécialisé susceptible de donner un état des lieux en matière de santé-social dans l'agglomération. En effet ce type d'inventaire n'a jamais été réalisé. C'est essentiel si l'on veut efficacement lutter contre l'exclusion : il y a une logique de cohésion sociale à vouloir permettre à tous d'accéder à la santé. Les autres actions de la convention signée avec le préfet de région sont nombreuses : on citera notamment la réalisation d'un annuaire des acteurs du secteur santé-social. Enfin, comment ne pas rappeler que cette convention répondra

aussi à un besoin souvent exprimé par les maires des communes de l'agglomération : qu'on les aide à toute prise en charge. C'est l'objectif de l'adhésion de la Communauté au réseau santé-social de la Côte d'Or. La convention stipule aussi que les personnes qui participent à son exécution, dans les domaines du social et de la santé, sont tenues au secret professionnel. C'est évidemment à cette condition que pourront être améliorés en milieu urbain l'environnement et les conditions sanitaires tout autant que combattus les facteurs d'instabilité qui conduisent à la précarité et à la détérioration de la santé. ■

Dans le souci de lutter contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a signé, dans le cadre du contrat de ville, une convention « santé-social » qui lie pour la première fois santé et précarité. Quand s'aggravent les inégalités, s'aggrave aussi la santé, et vice versa. Sortir de ce processus a été la volonté des élus et d'abord de Françoise Tenenbaum, Vice-présidente déléguée à la santé. C'est en tout cas une des premières fois qu'une agglomération se dote d'une compétence santé-social, la santé étant entendue dans sa dimension sociale, aussi bien dans ses facteurs que dans ses conséquences. La Communauté de l'agglomération dijonnaise dispose ainsi d'un conseil de promotion de la santé équivalent au conseil de développement durable.

Françoise Tenenbaum, Vice-présidente déléguée à la santé

Le Grand Dijon : Pourquoi réaliser un annuaire des acteurs du secteur santé-social ?

F.T. : Il s'agit d'être enfin capable de répondre aux questions des médecins qui ne savent généralement pas où s'adresser quand ils font face à certaines détresses. C'est un véritable problème, auquel j'ai été personnellement confrontée dans le cadre de mes fonctions

LGD : Développer les partenariats entre professionnels vous paraît donc essentiel ?

F.T. : Oui, c'est pourquoi nous avons tenu à adhérer au réseau Santé-Social de la Côte-d'Or. Cela permettra par exemple aux travailleurs sociaux et aux équipes psychiatriques de se rencontrer pour la réalisation en commun de plans d'aide.



thématiques sont élaboration

Solidarité et renouvellement urbains

Cette convention thématique a été approuvée par le Conseil de Communauté le 6 février dernier et doit être signée prochainement. Dans ce domaine qu'elle juge prioritaire, la Communauté souhaite soutenir la réalisation de projets urbains d'ensemble cohérent prenant en compte les préoccupations de développement durable et solidaire. Elle privilégiera ainsi la participation des habitants, le renforcement de la mixité sociale, l'insertion des personnes en difficulté d'emploi et le respect de l'environnement.

Koyo inaugure sa nouvelle usine sur Excellence 2000

La nouvelle unité de production de Koyo Steering Dijon Saint-Étienne (KSDSE) fonctionne depuis le 26 août 2002, dans la zone d'activités Excellence 2000, à Chevigny-Saint-Sauveur. Une centaine de personnes travaillent sur ce site moderne, qui aura fabriqué, en 2002, 200 000 systèmes de direction destinés à équiper les C3 de Citroën. « Cette usine nous a permis de lancer une nouvelle fabrication, celle des systèmes électriques, explique André Cévoz-Goyat, directeur de KSDSE. Le transfert de l'ensemble de notre activité vers Chevigny n'est pas encore à l'ordre du jour ». En tout cas, la construction de l'usine, qui s'é-



La toute nouvelle usine Koyo à Chevigny-Saint-Sauveur

tend sur 10 700 m², a constitué un événement de premier ordre. Koyo, en rachetant la majorité des parts de l'usine dijonnaise de Peugeot (le groupe japonais en détient actuellement 85 %), avait lancé le projet de développer l'activité de fabrication des systèmes de direction pour d'autres clients que PSA (un constructeur allemand est aujourd'hui client de KSDSE) en déployant de nouvelles machines dans une usine mieux conçue que l'actuel bâtiment du boulevard Voltaire, trop petit et réparti sur plusieurs niveaux. Koyo a étudié toutes les hypothèses, y compris celle de quitter Dijon... Mais l'agglomération dijonnaise a su garder cette entreprise essentielle (201,5 millions

d'euros de chiffre d'affaires en 2001) en lui proposant un terrain d'une dizaine d'hectares bien situé (à l'entrée de l'autoroute A39). ■

Priorité à la qualité échange de savoirs

Appartenant désormais à un groupe japonais puissant, les salariés de KSDSE ont droit à des séances de formation... au Japon. Les ingénieurs et les techniciens dijonnais vont s'initier au fonctionnement des machines, et, inversement, livrent leurs suggestions pour permettre leur bonne adaptation en France. La qualité fait l'objet d'une attention toute particulière chez Koyo : un groupe de six personnes (Koyo Protection System, KPS) est chargé, à Dijon, du suivi des méthodes. L'usine devrait obtenir sa certification Iso 14001 courant 2003.

Objectif emploi 1040 salariés fin 2002

La question de l'emploi a figuré en toutes lettres dans la négociation entre KSDSE et les collectivités. L'industriel, qui a beaucoup embauché ces dernières années (l'entreprise comptait 696 salariés en 1995), s'engage à maintenir l'emploi à son niveau actuel (1040 salariés fin 2002).



Inauguration de la nouvelle usine le 28 septembre 2002

du territoire communautaire ne se fera pas sans la possibilité de proposer aux entreprises qui souhaiteraient va dégager près de 500 hectares de terrains nouveaux.

Y'a de l'Urgo dans l'air de Chevigny

Le célèbre fabricant dijonnais de pansements va déménager, en 2004, son usine de la rue Petitot, site historique du groupe Fournier, vers la zone Excellence 2000 de Chevigny-Saint-Sauveur. Il va s'y construire un bâtiment moderne de 20 000 m², respectant les normes actuelles et permettant de rationaliser le process. L'investissement se monte à 24 millions d'euros pour la première tranche (la direction pourrait dans un second temps quitter Chenôve pour rejoindre le site). Le transfert concerne 350 salariés.

Dijon Promotion : le nouveau départ

Parmi les 70 agences de développement françaises, Dijon Promotion est un peu unique en son genre : elle intervient à l'échelle de la Communauté, donc pour une capitale régionale. Ces dernières années, Dijon Promotion a souffert du manque de terrains disponibles pour les entreprises, ce qui va s'arranger sans tarder. Elle n'a pas pour autant perdu son temps en identifiant les « pôles d'excellence » de l'économie locale, secteurs dans lesquels Dijon peut s'afficher en pointe : l'agroalimentaire, la logistique, l'automobile, la pharmacie. Elle a travaillé et travaille-



Guy Gillot, président de Dijon Promotion

ra encore plus pour l'attractivité du Grand Dijon. En 2002, Dijon Promotion a été la cheville ouvrière de la présentation, au Mondial de l'automobile, de la Sequana, véhicule démonstrateur de l'ensemble de l'industrie automobile régionale. Elle a aussi contribué à créer des rencontres et des coopérations

entre entrepreneurs ; ainsi des chercheurs universitaires et des industriels spécialisés dans les nano-matériaux, ou des transporteurs routiers et d'un spécialiste de la logistique (Savoie Logistics). Après avoir œuvré pour l'implantation de Koyo à Excellence 2000, l'agence a permis que se réalise le déménagement d'Urgo, en collaboration avec l'agence d'urbanisme et la SEMAAD. En 2003, Dijon Promotion disposera d'un budget de 596 000 € (dont une subvention communautaire de 411 620 €) pour conforter les entreprises déjà installées et en attirer de nouvelles. ■

Enfin des terrains pour accueillir des entreprises

L'agglomération dijonnaise a longtemps souffert de ne plus disposer de terrains pour accueillir les entreprises. Les efforts de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour changer la donne vont aboutir, avec à terme près de 500 hectares de terrains nouveaux affectés au développement économique. En mai 2000 déjà, avait été créée, sur 40 hectares, la zone Excellence 2000, à Chevigny-Saint-Sauveur : le succès a été au rendez-vous puisqu'il ne reste plus que 4,5 hectares disponibles sur les 29 commercialisables...

Trois nouvelles zones

Le contrat d'agglomération définit les futures zones d'activités. Présentées lors d'une exposition de concertation à l'automne dernier, 3 nouvelles zones d'activités vont être rapidement créées. Au nord de la Toison d'Or, le Parc Valmy s'étendra sur 45 hectares. Il accueillera de petits immeubles de bureaux qui constitueront une nouvelle entrée nord de l'agglomération. À Saint-Apollinaire, 17,8 hectares sont disponibles pour accueillir des industries classées au titre de l'environnement, dans la mesure où cette



zone est éloignée des habitations. Enfin, à l'Est de Dijon, entre le campus et la rocade, le parc technologique « Mazen-Sully » occupera 8 hectares. Il accueillera des entreprises de haute technologie, en premier lieu le nouveau siège de

Oncodesign (recherche sur le cancer) mais aussi un hôtel Internet. La concertation a permis de relever l'attachement des Dijonnais aux jardins familiaux qui se trouvent là : François Rebsamen a donc choisi de les maintenir. ■



La Commission consultative des services publics locaux : qu'est ce que c'est ?

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance de concertation entre les collectivités territoriales et les usagers des services publics, représentés par des associations de défense.

La création de ces commissions est prévue par la loi du 6 février 1992 mais c'est la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui l'a rendue obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants et les structures intercommunales de plus de 50 000 habitants.

Rôle de la commission

Elle examine chaque année le rapport établi par les délégatari-

res de service public (entreprises exécutant des missions de service public pour le compte des collectivités comme la STRD par exemple), les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est consultée pour avis par le Conseil de communauté sur tout projet de délégation de ser-



La commission en réunion, le 5 décembre 2002

Composition de la commission

Représentants élus de la Communauté :

François Rebsamen, Patrick Chapuis, Rémi Delatte, Jean Esmonin, Michel Etiévant, Jacques Fouillot, Guy Gillot, Michel Julien, Gérard Laborier, Didier Martin, Jean-Patrick Masson, Gilbert Menut, Alain Millot, Colette Popard, Pierre Pribetich, Bernard Réty, Patrick Saunié, Françoise Tenenbaum, Hervé Vouillot

Représentants des usagers :

- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (F.N.A.U.T.) de la Région Bourgogne
- Association des Paralysés de France (délégation départementale Côte d'Or)
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Côte d'Or
- Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or
- Association des Crématisistes de Dijon et Côte d'Or
- Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (CLAPEN 21)
- Confédération Syndicale des Familles
- Union Nationale des Etudiants de France UNEF - Côte d'Or

vice public avant que cette assemblée ne se prononce et sur tout projet de création d'une régie avant, là aussi, la décision de création.

En outre, la loi prévoit que la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission est présidée par le président de la structure intercommunale et comprend des membres du Conseil désignés à la proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. La commission peut, sur proposition de son président, inviter une personne qualifiée à participer à ses travaux avec voix consultative.

La dernière commission

La dernière réunion de la CCSPL a eu lieu le 5 décembre dernier. La commission a accueilli un nouveau membre, Patrick Saunié, Vice-Président délégué à l'enseignement supérieur. Elle a été informée des résultats des négociations entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et les deux concurrents, Kéolis et Transdev pour le renouvellement de la délégation du réseau de transports publics. Enfin, elle a pris connaissance des documents essentiels que sont le contrat d'agglomération et le contrat de ville, notamment les conventions thématiques santé et culture de ce dernier, signées récemment. ■

Urbanisme, c'est permis !

Si la Communauté de l'agglomération dijonnaise ne dispose pas de compétence en matière d'urbanisme, l'agence intercommunale d'urbanisme instruit pour le compte des communes membres l'ensemble des « autorisations des sols ». La délivrance des actes reste de la compétence des maires qui les signent.



A la Communauté, ce sont 19 personnes qui instruisent environ 3000 demandes annuelles

d'autorisations des sols : permis de construire, déclarations de travaux, autorisations de lotir etc. 8000 notes de renseignements d'urbanisme sont également délivrées chaque année, jointes à l'acte notarié lors de la cession d'un immeuble ou d'un terrain pour informer l'acheteur sur le droit applicable à son bien. Ainsi, ce sont 30 à 40 personnes qui sont accueillies chaque jour au 11, rue Victor Dumay pour solliciter des renseignements divers concernant la constitution et l'avancée de leur dossier.

Pour toute demande, le dossier est à retirer dans votre mairie (sauf pour Dijon où il est délivré rue Victor Dumay). Un imprimé spécifique est à remplir et divers documents sont à fournir dont le plan de situation du terrain, le plan de masse des constructions édifiées, le plan

des façades, des documents concernant le volet paysager, etc.

L'instruction d'un permis comporte 3 phases. On vérifie que le projet est compatible avec les dispositions d'urbanisme en vigueur, on consulte les services ou administrations concernés (architecte des bâtiments de France, service gestionnaire de voirie, service de sécurité) puis on établit un projet de décision transmis au maire de la commune pour signature. Les délais réglementaires d'instruction varient de 2 à 5 mois selon les cas.

Pour un dossier classique et sans difficulté, l'instruction dure environ 6 semaines. Problème : 50 % des dossiers sont incomplets ! Ce qui nécessite des allers-retours de courrier entre le service instructeur et le pétitionnaire (nom

Après l'obtention du permis

Ca y est, vous avez votre autorisation. Elle doit être affichée en mairie et sur le lieu du chantier. Attention, il vaut mieux attendre un peu avant de commencer vos travaux. En effet, il existe un délai de recours de 2 mois après la date d'affichage sur le lieu des travaux (que vous pouvez faire constater par huissier par exemple car il vous faudra la prouver en cas de difficulté).

Votre autorisation stipulera aussi la fiscalité applicable, notamment la taxe locale d'équipement. 18 mois après la délivrance de votre permis, les services fiscaux exigeront le paiement de la moitié de la somme, l'autre moitié étant due 36 mois après la date d'autorisation.

L'achèvement de vos travaux doit également être déclaré et vous recevrez dans les 3 mois un certificat de conformité.

officiel du demandeur) et un allongement des délais.

Un conseil donc : chaque dossier étant particulier, mieux vaut se renseigner sur place ou téléphoner (03 80 50 35 35) pour être sûr de fournir dès la première fois l'ensemble des pièces nécessaires. ■

Déclarations de travaux

Pour les extensions de moins de 20 m², les piscines, les vérandas, les châssis de toit, les ravalements de façades et autres travaux légers, un permis n'est pas nécessaire : une simple déclaration de travaux suffit. Il s'agit d'une procédure allégée dont l'instruction est plus courte (délai légal : 1 mois, 2 mois si consultation des bâtiments de France). Ainsi, la moitié des dossiers d'autorisation instruits concernent des déclarations de travaux.



André Cévoz-Goyat

L'enfant de Peugeot a adopté Koyo

Le directeur de Koyo Dijon est un des tout premiers employeurs industriels de l'agglomération. Avec des priorités affichées : la formation et l'appel à l'imagination.

André Cévoz-Goyat est un pur produit de la maison Peugeot. Jeune ingénieur, il débute à Sochaux avant de se voir confier le « lancement » de deux sites industriels, les fonderies de Mulhouse et de Villers-la-Montagne (près de Longwy). Quand il pose ses valises à Dijon, en 1994, c'est pour endosser le costume de directeur d'une usine qui employait, à l'époque, 850 personnes à la fabrication des systèmes de direction de la marque au lion. En 2000, Peugeot, qui souhaite équiper ses nouveaux modèles de systèmes de direction à assistance électrique, s'associe au puissant équipementier japonais Koyo, qui maîtrise la

technologie. « J'aurais pu demander un autre poste chez Peugeot, reconnaît André Cévoz-Goyat. Mais je n'allais pas dire à mes salariés "Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer" et quitter l'entreprise. Tout le monde devait rester, y compris le chef. Et pas un n'est parti ».

L'homme est d'abord réservé et discret... mais il s'enthousiasme en faisant visiter « son » usine (3 millions de directions et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2001). Et finit par se confier. « Je ne serais pas honnête si je vous disais que, depuis huit ans, je ne me suis pas attaché à l'usine de Dijon », lâche-t-il. Ce qui a chan-

gé avec le passage chez Koyo (outre l'obligation qui lui est faite de se rendre une fois par an à Kyoto pour présenter son bilan) ? « Des méthodes plus rigoureuses. Et puis la mise en

évidence de la notion de client et de nos obligations. Nous sommes soumis à des exigences strictes en matière de qualité, de délais et de coûts ». Si le message est bien passé, c'est parce qu'André Cévoz-Goyat soigne ses relations avec ses quelque 1040 salariés. Ses chevaux de bataille ont de quoi

les séduire : la formation, la communication et l'appel à l'imagination. Qu'un ouvrier soumette sa bonne idée... Si elle est appliquée, elle lui rapportera 23 euros ; tous les deux mois, la meilleure proposition se voit récompensée par une prime de 1 500 euros. En septembre, KSDSE a été cité en exemple par l'Agefiph* pour sa politique d'intégration des travailleurs handicapés : « Il faut améliorer l'ergonomie des postes de travail pour éviter de fabriquer des handicapés, et offrir à ceux qui ont un handicap la possibilité de se maintenir dans l'emploi ». Forcément, un tel discours fait mouche ! ■

*Association pour la gestion du fonds d'insertion des personnes handicapées

« Je ne serais pas honnête si je vous disais que, depuis huit ans, je ne me suis pas attaché à l'usine de Dijon »

Une priorité : la formation

André Cévoz-Goyat préside depuis deux ans le Centre de formation des apprentis de l'industrie (CFAI) de Dijon. Ce n'était pas une vocation, reconnaît-il volontiers, mais, le patron de KSDSE est bel et bien conscient des enjeux liés à la formation. « Nous avons beaucoup de travail car il nous faut rehausser l'image de l'apprentissage chez les jeunes qui devraient devenir des apprentis. Or, nous peinons à recruter des candidats ». Pour l'année 2001-2002, le CFAI avait accueilli 110 apprentis ; ils ne sont que 87 cette année :



« Nous pouvons faire mieux », conclut le président. « Toucher » les jeunes n'est pas aisé ; convaincre les parents lui paraît encore plus difficile : « Nous devons leur prouver que l'apprentissage n'est pas une voie subsidiaire mais une bonne manière d'entrer dans la vie professionnelle ».

L'homme en bref



- 1941 Naissance en Savoie
- 1963 Diplôme de l'École nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) de Cluny
- 1964 Diplôme de l'École supérieure de fonderie de Bagnoux
- 1965 Entre chez Peugeot
- 1994 Devient le directeur de l'usine de Dijon
- 2000 Passage chez Koyo

Ses musiques : classique et romantique, le jazz (jusqu'à Duke Ellington)... Il suit de près les programmes du Duo/Dijon.

Sur sa table de chevet : Amélie Nothomb.

Son dimanche matin : footing au lac Kir.

> Chenôve

Un pôle sanitaire pour le sud de l'agglomération dijonnaise

Dès 2001, dans le cadre de l'organisation de l'offre de soins dans le département, la ville de Chenôve et la Communauté de l'agglomération dijonnaise ont demandé la reconnaissance d'un pôle sanitaire sud.

Pour ce faire, la Ville de Chenôve a soutenu la création d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes. « Le Doyenné des Grands Crus » ouvrira ses portes fin 2003. Cette résidence de retraite moderne comportera 97 lits dans des chambres de 20 m². La commune a également obtenu l'implantation d'un scanner. Elle œuvre pour le renforcement des services de la Clinique de Chenôve et pour la réorganisation d'un pôle de kinésithérapie à proximité.

Enfin, elle a mis en place une Plate-forme Insertion-Prévention-Santé pour faciliter l'accès aux soins des publics en situation difficile. Sur un même site, 10 rue de la Fontaine du Mail, on trouve : un cabinet dentaire mutualiste, un centre de soins infirmiers pour une mission de prévention, une antenne du planning familial, les services de la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (S.D.A.T.) et un accueil municipal assurant les missions d'information, d'animation et de coordination.



La plate-forme Insertion-Prévention-Santé

> Fontaine-lès-Dijon

Un dîner avec Bach

Après le succès de ses précédents spectacles, l'association fontenoise Concertino, en collaboration avec l'Association culturelle fontenoise et la chorale L'Eau Vive, présente son nouveau dîner spectacle « Un dîner avec Bach », coproduit par la Camerata de Bourgogne. Ce spectacle mobilise une troupe de plus de cent participants (comédiens, musiciens, techni-

ciens, administratifs). Il aura lieu les vendredi 7, samedi 8, vendredi 14 et samedi 15 mars 2003 au Centre d'animation Pierre Jacques. Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie, au Centre d'animation Pierre Jacques, chez les commerçants de Fontaine et dans le numéro de décembre de la revue municipale « Reflets ». Une soirée théâtrale, musicale et gastronomique à ne pas manquer.

> Daix

Nouveau : un marché à Daix

Après enquête auprès des Daixois et période expérimentale, le Conseil Municipal a décidé d'établir un marché en denrées alimentaires. Il se tiendra désormais les 2^e et 4^e dimanches de chaque mois de 9h à 12h, Esplanade Jean Moulin, près de l'église. Vous y trouverez des fleurs, des fruits et légumes, du fromage, du poisson, des poulets rôtis, du pain, du miel, des œufs, etc. C'est dans une ambiance conviviale qu'habitants et commerçants peuvent donc se retrouver périodiquement au

cœur de ce marché tout neuf et plein d'avenir.



> Talant

Le maire répond à vos SMS

Un service de réception de SMS (messages adressés par téléphone mobile) vient d'être instauré à la Mairie de Talant. Les SMS peuvent être expédiés 24h/24 et 7 jours/7 au 06 32 46 35 42. Les réponses aux questions des demandeurs, s'ils s'identifient, sont apportées

par le Maire, Gilbert Menut par courriel, par retour de SMS, par courrier ou par appel téléphonique passé le jeudi soir pendant la séance hebdomadaire « Allo M. le Maire » (0 800 211 112). Chaque SMS reçu donne lieu à une fiche de suivi et doit être traité en une semaine.

> Chevigny-saint sauveur

Boxe Française : Arnaud Mimouni champion d'Europe



Licencié au club de l'ASC Boxe française savate de Chevigny-Saint-Sauveur, Arnaud Mimouni a remporté le vendredi 13 décembre au stade Pierre-de-Coubertin le titre de champion d'Europe de Boxe française dans la catégorie

des super légers (63-66 Kg). Le Chevignois a été opposé dans un combat de 5 reprises au redouté croate Zoran Cvek. Arnaud Mimouni a été chaudement félicité par ses camarades de club lors d'une cérémonie de sympathie qui a eu lieu à la salle spécialisée boxe de Chevigny. C'est au cours de cette soirée que le maire, Lucien Brenot qui était accompagné de l'adjoint aux sports Michel Rotger a remis à Arnaud Mimouni la médaille d'honneur de la ville.

> Marsannay-la-Côte

Valorisation des actions communales

Les jeunes de 13 à 25 ans ayant un dossier d'inscription sur le Secteur Jeunes à Marsannay-la-Côte peuvent réduire le coût d'activités spécifiques (camps, concerts, etc.) en participant à des manifestations organisées par les différents services de la municipalité. Actuellement 4 possibilités leur sont offertes : Repas des anciens ; Printemps de l'environnement (nettoyages divers) ; Marathon des Grands Crus (ani-

mation musicale et festive) ; Fête de la musique. Il a été décidé, lors d'une Commission avec les jeunes, qu'il y aurait 3 catégories de valorisation. En effet, selon la pénibilité de l'action menée, le nombre de points acquis par heure de présence active change (Catégorie 1 : 1 h = 1 point ; catégorie 2 : 1 h = 2 points ; catégorie 3 : 1 h = 3 points). La valeur du point a été fixée à 1,50 €.

et aussi...

Fontaine-lès-Dijon

Le site internet de la ville est ouvert depuis novembre 2002. Outil de communication convivial et interactif, il s'efforce d'apporter aux internautes un grand nombre d'informations sur la vie locale, les associations, les démarches administratives. Il permet également aux administrés d'envoyer un courrier électronique à la mairie et aux élus.

Pour le consulter, des postes sont à la disposition du public à la bibliothèque municipale et à l'accueil de la mairie.
www.fontainelesdijon.fr

Neuilly-lès-Dijon

Depuis octobre 2002, la bibliothèque municipale a élargi ses plages horaires et s'est dotée d'un équipement informatique multimédia permettant la consultation de CD-Rom et d'internet. Lundi de 16h à 18h30 : livres et CD - Mardi de 16h à 18h30 : livres et CD-Rom - Mercredi de 10 à 12h : livres et CD-Rom - Mercredi de 14h à 18h30 : livres et CD - Jeudi et vendredi de 16h à 18h30 : livres et CD - Samedi de 10h à 12h : livres, CD et Internet.

Ouges

Si la commune d'Ouges est connue pour ses lavoirs, c'est parce qu'elle est arrosée d'un charmant ruisseau : le Layet. Devenu fantasque et tortueux, le

ruisseau vient de se voir refait de fond en comble, agrémenté d'espaces verts accueillants et bordé d'aménagements empierrés remarquablement finis ; un « petit pont de bois » y a pris ses quartiers : une jolie promenade !

Perrigny-lès-Dijon

Pour accompagner le développement de la commune dont la population a doublé en 20 ans, de nouvelles infrastructures ont vu le jour : une salle polyvalente, une nouvelle école maternelle, l'extension des ateliers municipaux. En 2003, la municipalité a programmé la réhabilitation et l'extension de la Mairie. Le nouvel ensemble par sa fonctionnalité devrait satisfaire les exigences légitimes des usagers

et du personnel communal. Les travaux qui débiteront au printemps dureront un an.

Quetigny

La commercialisation des 38 lots de la 2^e tranche des Allées Cavalières a commencé. D'une superficie de 450 à 730m², les terrains sont vendus en lots indépendants (68€ HT le m²) avec libre choix du constructeur. Quelques emprises ont déjà été réservées pour la réalisation de 14 logements sociaux, en conformité avec le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de l'agglomération dijonnaise qui prévoit 20% de logements locatifs sociaux dans tout nouveau quartier. Renseignements : Mairie de Quetigny - Service Foncier 03.80.48.28.30.

> Plombières-lès-Dijon

Une brigade de jeunes sapeurs-pompiers



Depuis le mois de septembre 2002, une section de Jeunes Sapeurs Pompiers, composée de 7 filles et 13 garçons âgés de 10 à 16 ans, a vu le jour au sein de la commune. Rattachée au Centre de Première Intervention municipal, elle bénéficie de l'encadrement de ses Sapeurs Pompiers Volontaires.

Sous couvert du Chef de Corps, elle se propose à la fois de leur forger un esprit de solidarité et une éducation citoyen-

ne face à leur devoir d'assistance et d'aide à toute personne en danger. Elle vise aussi à leur assurer une formation civique et technique enrichissante sur le plan personnel.

Un programme de formation complet est sanctionné par certains diplômes, comme l'Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Cette brigade participera également à des manifestations sportives ou corporatistes diverses.

> Longvic

Lifting au Bief du Moulin

Construit dans les années 70, le quartier du Bief du Moulin compte aujourd'hui 1300 personnes et la majorité des logements sociaux de Longvic.

Depuis 2 ans, la municipalité a lancé un programme de requalification urbaine de ce quartier.

La population y a été associée conformément à la charte de Gestion Urbaine de Proximité. La convention « Cœur de quartier » va permettre de financer d'importantes restructurations afin de changer l'image et d'améliorer la vie de ce quartier. Ses objectifs sont : l'ouverture sur le centre ville, la valorisation des espaces verts et l'aménagement d'un parc, la mixité sociale, la reconstruction d'un pôle de commerces et services de proximité. Ce projet s'élève à 8,38 millions d'euros, financé par la commune, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le Conseil général, le

Conseil régional, l'Etat et l'Union européenne.

Ce programme de rénovation urbaine a commencé, voici quelques années avec la construction d'équipements sportifs, s'est poursuivi avec la réhabilitation du Centre Social et les premiers aménagements du groupe scolaire. En 2003 : réfection complète du groupe scolaire, poursuite du projet de construction d'un centre commercial et de la mise en place d'un réseau de pistes cyclables.



> Ahuy D'hier à aujourd'hui

Ahuy tire son nom du mot aqueduc, ouvrage qui desservait alors une villa gallo-romaine et dont quelques vestiges subsistent. La fondation de l'église Saint-Agnan remonterait au XIIe siècle. Le cimetière est dominé par la chapelle Sainte-Croix datée de 1511. Non loin de l'église, la présence pittoresque de l'ancien prieuré, antérieurement manoir de Pierre de Vergy, édifié

en 1535. Pour le reste, la personnalité d'Ahuy se définit par une rue sinueuse et peu ramifiée



menant de la plaine du Suzon au pied de la côte de Hauteville, des maisons de vigneron au raz de la chaussée, puis à l'arrière, des clos, des vergers, quelques pieds de vignes et de petits fruits rouges.

Et puis un nouveau village s'est construit avec ses lotissements et sa zone d'activités. Ahuy compte aujourd'hui 1377 habitants, 65 entreprises, 12 commerces et 5 exploitations agricoles.

Pour faire face à cette évolution, il s'agit de repenser l'aménagement des espaces publics, le plan de circulation, l'extension des réseaux (eaux pluviales en particulier), l'urbanisme, sous forme de lotissements dûment phasés et diversifiés comprenant des logements sociaux, la décentralisation des bâtiments publics inadaptés et la réalisation d'une salle d'activités.

> saint-Apollinaire

Habitat : naissance d'un concept

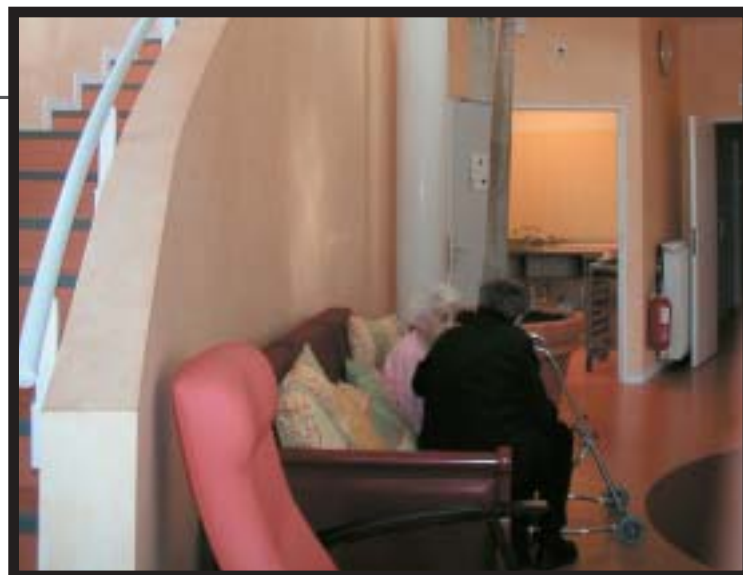
En 1995, afin de créer des liens nouveaux entre les générations, la municipalité s'est engagée, avec le soutien de l'OPAC et de la Communauté, dans un projet d'habitat innovant intitulé « Générations ».

L'objectif de cet habitat d'un genre nouveau est de créer dans un même lieu : des logements réservés pour moitié à de jeunes couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans et pour moitié à des retraités, un domicile protégé et un domicile collectif, un point d'accueil et de services, des structures Petite Enfance, une ludothèque, une salle de quartier, une restauration collective et une res-

tauration scolaire

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de lieux exclusifs réservés à des fonctions particulières. Ces différents espaces s'intègrent dans une même philosophie, celle de la rencontre entre les générations.

L'ensemble « Générations » de Saint-Apollinaire est un lieu ouvert sur l'extérieur car l'inter-génération suppose une ouverture sur tout ce qui fait la vie. La



résidence est en fait un pôle d'attraction et de vie dans un quartier nouveau comptant 600 logements au sein d'une commune en pleine expansion contiguë à la ville métropole régionale.

La proximité par rapport au centre de la commune permet de

maintenir des échanges avec la population locale : restaurant ouvert aux habitants, accueil de la petite enfance, et surtout une salle de quartier, gérée par la municipalité, qui pourra aussi bien être utilisée par la population locale que par les habitants de la résidence « Générations ».

et aussi...

>>> Dijon

Le projet architectural du futur centre hospitalier central du Bocage est acquis. Projet phare d'une politique de santé au service de la population, celui-ci sera opérationnel en 2008 sur la base du projet d'établissement qui conjugue la proximité et l'excellence d'un pôle régional. Un seul chiffre suffit à donner une idée de l'ampleur du chantier, celui des 62 000 m² à construire.

>>> Neully-lès-Dijon

Une mosaïque représentant Saint-Jude a été installée dans l'église depuis fin novembre.

C'est l'œuvre de Gustavo Buoncristiani qui s'est inspiré d'une mosaïque de la Coupole de la basilique de Ravenne en Italie. Ce dernier anime un atelier d'une douzaine de membres au Foyer Rural qui se réunit le lundi de 20h30 à 22h.

>>> Ouges

Pour faire face à sa croissance, la commune a engagé un important programme de travaux bientôt achevés : extension de la Mairie (nouvelle salle du conseil et des mariages, agrandissement de l'accueil des administrés), extension de sa salle des fêtes et création d'une vaste bibliothèque pour l'école primaire, le tout pour 880 000 €.

>>> Plombières-lès-Dijon

Comme pour fêter ses 3 années d'existence, l'Espace Jeunes a investi de nouveaux locaux, 17 avenue François Mitterand. Ouvert pendant la semaine et les petites vacances, ce lieu d'accueil et de convivialité offre désormais aux jeunes Plombiers un local plus vaste pour profiter plus facilement des activités proposées : ping-pong, jeux de fléchettes, activités manuelles, vidéo, informatique ou multimédia.

>>> Sennecey-lès-Dijon

Né à Alger en 1964, père de 3 garçons, Fred Ramette est un artiste bien connu à Sennecey. Il vient de s'essayer à l'écriture

dans un livre intitulé « C'est comme ça » (recueil de textes poétiques et autres). Comme le personnage sans attirail, des réflexions, des inquiétudes, un regard sur notre société et sur nous-mêmes. A lire.

>>> Talant

Installé depuis 4 ans au cœur de Talant, le Grenier est l'écrin précieux des expositions d'art contemporain et le sanctuaire toujours renouvelé d'une programmation ambitieuse. Avertis et simples curieux profitent sur place des talents didactiques d'une médiatrice culturelle, apte à offrir à chacun les clefs savantes d'une perception initiée aux œuvres de notre temps. Au premier trimestre 2003, le Grenier accueillera son 15000^e visiteur.



février-mars-avril 03

**Jusqu'au
16 février**

Talant : exposition Daniel Clochey, Grenier de Talant, du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h

Chenôve : exposition « Parfums en fête », Espace Municipal Saint-Exupéry

Comadi : exposition de 4 peintres dans le cadre du festival « Itinéraires Singuliers »

**Du 11 février
au 15 mars**

Saint-Apollinaire : « Albums et BD, un univers graphique » à la Médiathèque

Mardi 11 février

Quetigny : musique de chambre, Lycée Agricole à 20 h 30

Talant : spectacle jeune public, « Petit bonhomme à modeler », Espace Brassens à 14 h 30 (également mercredi 12 février à 15 h)

**Vendredi
14 février**

Longvic : « Le tapis », espace Jean Bouhey à 20 h 30

Marsannay-la-Côte : théâtre à la Maison de Marsannay

**Samedi
15 février**

Ouges : soirée dansante organisée par le FACO à la Salle des Fêtes

Sennecey-lès-Dijon : loto organisé par la FNACA au centre polyvalent

**Samedi 15 et
dimanche
16 février**

Fontaine-lès-Dijon : show radiocommandé indoor organisé par l'Aéromodèle Club Fontenois au gymnase des Cortots.

Lundi 17 février

Longvic : spectacle jeune public, « Le Cirque des Peluches », espace Jean Bouhey à 14 h 30 et 18 h 30

Mardi 18 février

Chevigny-Saint-Sauveur : spectacle jeune public « Le Voyage de Grain d'Sel » à 15h au Polygone

**Vendredi
21 février**

Saint-Apollinaire : spectacle jeune public, « Le Cirque des Peluches », à l'Espace Tabourot des Accords à 15 h

**Samedi
22 février**

Fontaine-lès-Dijon : stage d'aïkido au gymnase Michel Ratel (et dimanche 23 février)

**Du 24 au
28 février**

Chenôve : exposition « L'eau dans le sud de l'agglomération dijonnaise », Hôtel de Ville (puis du 3 au 14 mars à l'Espace communal Saint-Exupéry)

**Du 25 février
au 2 mars**

Neuilly-lès-Dijon : « Play Strindberg », pièce de Friedrich Dürrenmatt au centre polyvalent

**Du 26 février
au 16 mars**

Comadi : exposition Yves Robé, peintre muraliste

**Du 28 février
au 16 mars**

Fontaine-lès-Dijon : exposition Pierre Prégaldiny, Galerie La Source

**Samedi 1^{er} mars
et dimanche
2 mars**

Chenôve : 90^e anniversaire de l'Indépendante de Chenôve (gymnastique) au complexe Louis Curiel

Plombières-lès-Dijon : « Troc-Broc » à la Salle des Fêtes

**Dimanche
2 mars**

Plombières-lès-Dijon : « Le Trail de la Pérouse », course à pied de 20 km

Talant : brocante du mois au Complexe MT Eyquem (également le dimanche 16 avril)

**Du 3 au
15 mars**

Longvic : Exposition sur le thème de l'Algérie, Médiathèque.

**Du 3 au
22 mars**

Talant : exposition de l'association des « Peinturlurons » à la Turbine

Mardi 4 mars

Quetigny : « Guitare et guitare », duo Hervé Salomon et Patrice Durand, Salle Méliès à 20 h 30

Jeudi 6 mars

Chevigny-Saint-Sauveur : concert du Brass Band départemental à 20h au Polygone
Saint-Apollinaire : match d'improvisation national Saint-Apo/Marcq en Baroeul à 20 h 30 à l'Espace Tabourot des Accords

Vendredi 7 mars

Fontaine-lès-Dijon : conférence sur « le vent de la Foulère » par Gérard Taverdet, centre d'animation Pierre Jacques à 20h30

Fontaine-lès-Dijon : « Un dîner avec Bach », dîner-spectacle à 20 h au Centre d'animation Pierre Jacques

(réservation 15 jours à l'avance). Egalement les 8, 14 et 15 mars.

**Du 8 au
23 mars**

Marsannay-la-Côte : exposition des artistes locaux à la Maison des Sociétés

**Dimanche
9 mars**

Chenôve : Carnaval
Sennecey-lès-Dijon : vide-grenier organisé par l'amicale du personnel au centre polyvalent

Mardi 11 mars

Longvic : « Z'Oreille », espace Jean Bouhey à 9 h 45, 11 h, 15 h 30 et 18 h

**Mercredi
12 mars**

Chenôve : « Made in swing », duo Jean-Claude Pouyet-Dominique Carminati à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

**Du 14 au
30 mars**

Chenôve : exposition de Franck Jooste, Espace Saint-Exupéry

Samedi 15 mars

Fontaine-lès-Dijon : stage d'aïkido – gymnase Michel Ratel de 8h à 12h30 et de 14h à 19h

Saint-Apollinaire : concert, Grand Ensemble de Trompettes des Ecoles de Musique de Chenôve, Is-sur-Tille, Dijon et Saint-Apollinaire à l'église

**Samedi 15 et
dimanche
16 mars**

Marsannay-la-Côte : 20^{es} journées gourmandes à l'Espace du Rocher

**Dimanche
16 mars**

Talant : concert proposé par le Conservatoire National de Région avec la

participation des « Amis de l'Orgue » de Talant, église Notre-Dame

Talant : salon du livre des auteurs régionaux proposé par la Société des Auteurs de Bourgogne, salle Schumann

Mardi 18 mars

Marsannay-la-Côte : spectacle Gilles Servat à la Maison de Marsannay

**Mercredi
19 mars**

Talant : concert « Les nuits du Blues », Complexe MT Eyquem (également jeudi 20 mars)

Jeudi 20 mars

Chenôve : « Swing Manouche » avec Jean-Claude Pouyet, Stephan Mauclair et Stéphane Fish à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

Comadi : conseil de communauté à 18 h 15

**Du 21 mars
au 30 mars**

Chevigny-Saint-Sauveur : semaine de la culture au Polygone (renseignements Office culturel chevignois : 03 80 48 15 34)

**Du 21 mars
au 21 avril**

Fontaine-lès-Dijon : Exposition Valérie Bretèche, Galerie La Source

**Vendredi
21 mars**

Talant : concert choral de « La Châtelaine » à 20 h à l'église Notre-Dame

Samedi 22 mars

Chenôve : concert d'accordéons et de violons à 20 h 30 à l'Hôtel des Sociétés

Quetigny : « Mecanica popular » par la Cie Kubilai Khan Investigations dans le cadre du Festival Art Danse 2003, salle Mendès-France à 20 h 30



février-mars-avril 03

Saint-Apollinaire :

soirée Jazz « Amsa » à l'espace Tabourots des Accords à 20 h 30

Du 24 mars au 12 avril

Talant : exposition des photos du Carnaval de Venise à la Turbine

Mardi 25 mars

Talant : concert vocal « La Moédie », église Notre-Dame

Du 26 mars au 13 avril

Comadi : exposition des photographies de Gaïme et des élèves du Collège du Parc

Mercredi 26 mars

Chenôve : « Duo Guitares » avec Christian Escoudé et Jean-Claude Pouyet à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

Jeudi 27 mars

Talant : concert Quatuor Annesi à 20 h 30, église Notre-Dame

Vendredi 28 mars

Marsannay-la-Côte : dîner-spectacle à la Maison de Marsannay (également samedi 29 mars)

Saint-Apollinaire : soirée blues à l'espace Tabourot des Accords à 20 h 30

Samedi 29 mars

Chenôve : concert d'accordéons à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

Fontaine-lès-Dijon : Cartomonnaies, salon des monnaies et de la carte postale, centre d'animation Pierre Jacques

Dimanche 30 mars

Chenôve : course des vignes organisée par l'Athlétic-Club-Chenôve au Stade Léo Lagrange

Fontaine-lès-Dijon :

parcours du cœur

Talant : concert d'harmonie, Bernard Jacson, église Notre-Dame

Mardi 1^{er} avril

Chenôve : « Quartet Jean-Claude Pouyet », du « swing » au « be-bop »... en passant par l'Afrique et Cuba... avec Jean-Claude Pouyet, Franck Fallone, Didier Roch et Stéphane Fish à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

Quetigny : « Mes souliers sont rouges », concert salle Mendès-France à 20 h 30

Vendredi 4 avril

Talant : concert de l'ensemble Xasas à 20 h 30, église Notre-Dame

Samedi 5 avril

Daix : concert de la société musicale d'Ahuy, salle communale à 20h30

Marsannay-la-Côte : théâtre, compagnie Diabolo, à la Maison de Marsannay

Talant : concert par Musica Nova, église Notre-Dame

Samedi 5 et dimanche 6 avril

Neuilly-lès-Dijon : exposition sur le 30^e anniversaire du Foyer rural au centre polyvalent

Longvic : salon de la BD, espace Jean Bouhey

Du 7 au 20 avril

Longvic : exposition sur le thème de la BD, Médiathèque.

Mardi 8 avril

Chenôve : « Dime Algo », autour de la poésie de Federico Garcia-Lorca, avec Jean-Claude Pouyet et Maria Duenas-Ruiz à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

Talant : Choeurs de Roger Toulet à 21 h, église Notre-Dame

Jeudi 10 avril

Chenôve : « Boeuf pour Tony » avec Tony Fallone et Jean-Claude Pouyet à 18 h 45 à l'Espace Culturel François-Mitterrand

Vendredi 11 avril

Chenôve : concert par l'ensemble de percussions et l'orchestre de jazz de la Musique de la Région Aérienne Nord à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

Quetigny : danse avec la Cie Itchy Feet, salle Mendès-France à 20 h 30

Talant : concert de l'ensemble Gilles Binchois à 20 h 30, église Notre-Dame

Talant : Théâtre « La Princesse et le Camionneur », Complexe MT Eyquem à 20 h 30 (également le 12 avril à 20 h 30 et le 13 avril à 17h)

Dimanche 13 avril

Talant : concert de l'« Hilliard Ensemble » à 20 h 30, église Notre Dame

Mercredi 16 avril

Chevigny-Saint-Sauveur : spectacle jeune public à 15h au Polygone

Mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril

Chenôve : Raid Jeunes (Maison des Sports)

Samedi 19 avril

Neuilly-lès-Dijon : Foulée aérienne

Samedi 26 et dimanche 27 avril

Plombières-lès-Dijon : « Le marché du terroir » de 14 h à 20 h à la salle des fêtes

Mardi 29 avril

Longvic : « Les aventures du Petit Chien » espace Jean Bouhey à 11 h, 15 h et 18 h

Mercredi 30 avril

Comadi : conseil de communauté à 18 h 15

Dijon

Adressez-vous directement aux structures ci-dessous pour connaître leur programmation :

ABC : 03 80 30 98 99

Atheneum : 03 80 39 52 20

Bistrot de la Scène : 03 80 67 87 39

Conservatoire : 03 80 78 91 31

Le Duo/Dijon : 03 80 60 44 44

Parc des Expositions et Congrès : 03 80 77 39 00

Théâtre Dijon Bourgogne : 03 80 30 12 12

Théâtre des Feuillants : 03 80 76 80 80

Théâtre Mansart : 03 80 63 83 33

Théâtre de Marionnettes : 03 80 72 41 27

La Vapeur : 03 80 60 96 10

Mairie de Dijon – Direction des Affaires Culturelles et Direction des Sports et de la Jeunesse : 03 80 74 51 51

Le Consortium : 03 80 68 45 55

FRAC : 03 80 67 18 18

Jardin botanique : 03 80 76 82 84

Musée d'histoire naturelle : 03 80 76 82 76

Musée Magnin : 03 80 67 11 10

Musée archéologique : 03 80 30 86 23

Musée d'Art sacré et Musée de la vie bourguignonne : 03 80 44 12 69

Musée des Beaux Arts : 03 80 74 52 70

Site internet de la ville de Dijon : www.ville-dijon.fr

Pour les autres communes, adressez-vous aux mairies afin de connaître les coordonnées des structures culturelles concernées.